

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



---

# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2017

CHAPITRE 09

COUR SUPREME

---

VERSION FRANÇAISE

---

## SOMMAIRE

---

	<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>5</b>
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017	9
<b>2.</b>	<b>ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES</b>	<b>10</b>
2.1.	<b>PROGRAMME 121: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR COUR SUPREME</b>	<b>11</b>
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	17
2.2.	<b>PROGRAMME 122: CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS</b>	<b>24</b>
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	26
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	26
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	29
2.3.	<b>PROGRAMME 123: CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT</b>	<b>38</b>
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	39
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	40
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	40
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	42
<b>3.</b>	<b>BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES</b>	<b>49</b>

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	50
3.2.	LEÇONS APPRISES	50
3.3.	PERSPECTIVES	51

## NOTE EXPLICATIVE

---

# 1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

## 1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans cette vision, l'indépendance de la justice remplit une fonction sociale duale. D'un côté, le public mesure à son aune le degré de professionnalisme et d'efficacité de ceux qui exercent le pouvoir judiciaire. D'un autre côté, l'indépendance de la justice est un principe régulateur de l'ordre social librement consenti par les citoyens. En ce sens, elle est réductible à leur confiance dans la justice, en tant que fondement de l'autorité des décisions de celle-ci.

L'entrecroisement des regards montre que la dignité du magistrat se lit notamment dans la reconnaissance sociale de son aptitude à satisfaire les exigences de sa fonction.

L'idée fondamentale autour de laquelle s'organise la réflexion est qu'une coopération harmonieuse doit être pensée sur la base de la juste répartition du pouvoir « politique » entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire comme un principe fonctionnel d'organisation de la société, une règle de gouvernement posée pour leur permettre, chacun en ce qui le concerne dans son domaine réservé, exclusif d'autres autorités, d'exprimer la souveraineté nationale. En ce sens, la mise en œuvre du principe de la séparation des pouvoirs implique la fonction constitutionnelle de la justice qui est un principe même du pouvoir souverain du juge et se traduit par la liberté d'interpréter la loi et de dire le droit, pour le peuple et au nom du peuple.

La garantie de l'indépendance de la justice, entendue à la fois comme l'indépendance des juges et des juridictions, renvoie notamment aux conditions de nomination des magistrats, à la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature, au statut des magistrats et aux règles afférentes à leur déontologie, mais encore aux moyens dont sont effectivement dotés les juridictions, aux modalités de saisine et aux conditions d'accès qui, si elles sont trop restrictives, conduisent à la paralysie des institutions. L'indépendance de la justice se trouve également au fondement de la sécurité judiciaire, elle-même condition du développement économique.

Garantir cette indépendance, c'est aussi assurer à ses acteurs les moyens d'exercer leurs fonctions. Elle vise les moyens personnels du juge auquel le traitement doit permettre de vivre décemment et d'être mis à l'abri de la tentation. Mais elle vise également les moyens de la juridiction elle-même qui doivent être suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement ses missions.

### **Les principes directeurs de la politique de la Cour Suprême**

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême.

- la promotion d'une justice qui sera rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit

caractérisé notamment par le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;

- le renforcement de l'indépendance du système judiciaire, afin d'améliorer la réputation du pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;
- le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique ;
- le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques, indispensable pour l'efficacité des politiques publiques;
- les magistrats règlent les affaires dont ils sont saisis impartialement, d'après les faits et conformément à la loi, sans restrictions et sans être l'objet d'influences, d'incitations, de pressions, de menaces ou d'interventions indues, directes ou indirectes, de la part de qui que ce soit ou pour quelque raison que ce soit ;
- les juges sont liés par le secret professionnel en ce qui concerne leurs délibérations et les informations confidentielles qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions autrement qu'en audience publique, et ne sont pas tenus de témoigner sur ces questions.

## 1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le pouvoir judiciaire est prévu à l'Art. 37 de la constitution. Il est exercé par la Cour Suprême, les Cours d'appel et les Tribunaux.

Au Cameroun, la Cour suprême est la plus haute juridiction en matière judiciaire, administrative et de contrôle et jugement des comptes. Elle a exercée jusqu'au 07 février 2018 la fonction de Conseil constitutionnel.

D'une manière générale, elle

- statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures ;
- veille à la bonne application de la loi ;
- contrôle et statue sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ;
- statue comme troisième degré de juridiction en matière pénale et civile en cas de cassation ;
- juge du contentieux de l'exécution de ses propres décisions ;
- connaît en appel du contentieux des élections régionales et municipales, des décisions des tribunaux administratifs et des tribunaux régionaux des comptes.

La Cour Suprême comprend :

- une chambre judiciaire ;
- une chambre administrative ;
- une chambre des Comptes ;
- une Section Spécialisée ;

une Section de la Common Law.

### 1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La loi de décembre 2007 portant Régime financier de l'Etat a profondément modifié le droit budgétaire et introduit de nouvelles règles d'élaboration, de présentation, d'exécution et de contrôle de la loi de finances. Ici, la priorité est désormais accordée à la gestion axée sur les résultats.

A côté de cette donne, il y a une autre réalité : la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays statuant en matière judiciaire, administrative et financière, incarne le pouvoir judiciaire. De ce fait, elle occupe une place prépondérante dans le nouveau cadre de gestion de l'Etat. Faut-il le rappeler, la loi du 21 avril 2003 fixant les attributions et l'organisation de la Chambre des comptes lui confère des compétences juridictionnelles et extra-juridictionnelles. Par exemple, la Chambre des comptes contrôle et juge les comptes des comptables publics. D'autre part, la même institution est compétente pour donner son avis sur les projets de loi de règlement présentés au parlement. D'où la nécessité d'une appropriation complète des réformes en cours.

La mise en œuvre du budget 2017 a été influencée par :

- L'accroissement des missions de la Cour avec la mise en fonctionnement de la Section de la commun law ;
- L'accroissement des effectifs avec l'opérationnalisation de ladite section ;
- Le non déploiement de l'application PROBMIS ;
- La non désignation des responsables d'actions et de contrôleurs de gestion ;
- Le renforcement des capacités du personnel ;
- L'insuffisance des locaux pour accueillir certains services, les locaux techniques ;
- L'insuffisance des bureaux pour accueillir les personnels de la Cour Suprême.

Au cours de l'exercice 2017, la Cour Suprême du Cameroun a exécuté trois programmes dont deux opérationnels et un support, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- s **Programme 121** : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Cour Suprême;
- s **Programme 122** : Contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics;
- s **Programme 123**: Contribution à la consolidation de l'Etat de droit.

#### 1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017

## 2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

# 2017

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.1. PROGRAMME 121

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS  
SECTEUR COUR SUPREME

Responsable du programme

NJOUME MOUAKO MATHURIN

## 2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

<b>Objectif</b>	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
<b>Indicateurs</b>	<b>Intitulé :</b>	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	<b>Unité de mesure :</b>	Pourcentage
	<b>Année de référence :</b>	2016
	<b>Valeur de référence :</b>	98,59%
	<b>Année cible :</b>	2019
	<b>Valeur cible</b>	100%
<b>Actions du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 02: Coordination administrative et suivi des activités des services de la Cour Suprême</li> <li>- Action 03: Gestion financière et budgétaire</li> <li>- Action 04: Gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême</li> <li>- Action 06: Modernisation du système d'information et de communication de la Cour Suprême</li> <li>- Action 07: Gestion des ressources humaines de la Cour Suprême</li> <li>- Action 10: Développement des TIC</li> </ul>	
<b>Dotations initiales</b>	AE : 2 248 449 390	CP : 2 248 449 390
<b>Contexte de mise en œuvre</b>	La mise en œuvre du programme 121 s'est faite dans un contexte de non déploiement de l'application PROBMIS qui a pour effet le manque d'exactitude avec la chronologie des actions. On note aussi l'arrivée des nouveaux membres à la Cour Suprême.	
<b>Responsable du Programme</b>	<b>M. NJOUME MOUAKO Mathurin, Secrétaire Général de la Cour Suprême</b>	

OBJECTIF	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	60.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 02: COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 04: GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS Action 06: MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION Action 07: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 241 449 390	CP 2 241 449 390
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NJOUME MOUAKO MATHURIN,	

## 2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

L'application PROBMIS à la Cour Suprême

Comme en 2016 l'année 2017 a été marquée par l'absence de L'application PROBMIS ce qui produit quasiment les mêmes conséquences.

C'est ainsi que le processus de la préparation du budget connaît d'énormes difficultés, surtout la phase de la saisie des données.

## 2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Le programme 121 reste et demeure transversal, raison pour laquelle il est consacré à l'équipement et au fonctionnement des services de la Cour Suprême.

Résultat technique obtenu	98,07%	
Taux de réalisation des indicateurs	98,07%	
Dotations de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : Ecart AE : 0	CP : Ecart CP : 0
Crédits consommés	AE : 2 194 328 000	CP : 2 194 328 000
Taux de consommation	97,59%	97,59%

Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	<p>L'ensemble des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Cour Suprême. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême ;</li> <li>· la coordination des différents services de la Cour Suprême ;</li> <li>· l'élaboration du budget triennal 2018-2020 ;</li> <li>· renforcement du partenariat entre la Cour et les autres Hautes Institutions judiciaires, administratives et financières internationales en terme de formation, malgré la modicité des fonds réservés à cet effet ; (qui n'a pas permis de refondre les perspective)</li> <li>· la prise en compte des dépenses communes, avec le paiement des salaires des personnels et des gratifications ;</li> <li>· l'entretien courant des infrastructures, matériels et des équipements et des véhicules de fonction.</li> <li>· la prestation de serment des membres du conseil électoral ELECAM et la prestation de serment des Auditeurs de justice.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (i) l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines</li> <li>- (ii) la mise en place d'un système de gestion informatisé du personnel</li> <li>- (iii) l'organisation des voyages d'études auprès des autres Hautes Institutions Judiciaires, Administratives et Financières étrangères et internationales</li> <li>- (iv) la réorganisation des archives et de la documentation</li> <li>- (v) la poursuite des formations des magistrats, greffiers et autres agents</li> <li>- (vi) le renforcement des capacités des personnels magistrats, greffiers et autres agents</li> <li>- (vii) Intégration d'une action propre au Parquet Général, en attendant que dans les prochains budgets, un programme lui soit dédié</li> </ul>

## **Analyse de la performance globale du programme 121**

La gouvernance en matière de justice commande de lutter contre les dysfonctionnements qui la rendent inefficace. En effet, le respect dû à la justice disparaît quand ses décisions ne sont pas exécutées, lorsque ses sanctions ne sont pas dissuasives ou lorsque les lois sont mal appliquées ou inappliquées. Améliorer l'administration et la gestion des services de la Cour Suprême, c'est également améliorer la gestion du sous-secteur et cela exige de renforcer constamment les ressources humaines et leurs capacités, de mobiliser de façon accrue les ressources matérielles et financières, de disposer d'un système d'information performant et d'infrastructures de qualité.

Ce programme a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême. La réalisation de cet objectif a conduit à l'identification de six (6) actions :

- Action 02: coordination administrative et suivi des activités des services de la Cour Suprême ;
- Action 03: gestion financière et budgétaire ;
- Action 04: Gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême ;
- Action 06: Modernisation du système d'information et de communication de la Cour Suprême ;
- Action 07: gestion des ressources humaines de la Cour Suprême ;
- Action 10: développement des TIC.

Malgré la mise en œuvre d'une politique de communication adéquate centré sur modernisation et le développement du système d'information, il est évident de poursuivre l'implémentation de cette politique afin de la pérenniser. L'opacité jadis observée dans la circulation de l'information relevée dans le RAP antérieur reste moins persistante.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Résultat technique obtenu: 98,07% Taux de réalisation des indicateurs: 98,07%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	98,07%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 234 240 406	CP 2 234 240 406
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 194 328 000	CP 2 194 328 000
TAUX DE CONSOMMATION	97,59 %	97,59 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>L'ensemble des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Cour Suprême. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême ;</li> <li>- la coordination des différents services de la Cour Suprême ;</li> <li>- l'élaboration du budget triennal 2018-2020 ;</li> <li>- renforcement du partenariat entre la Cour et les autres Hautes Institutions judiciaires, administratives et financières internationales en terme de formation, malgré la modicité des fonds réservés à cet effet ; (qui n'a pas permis de refondre les perspective)</li> <li>- la prise en compte des dépenses communes, avec le paiement des salaires des personnels et des gratifications ;</li> <li>- l'entretien courant des infrastructures, matériels et des équipements et des véhicules de fonction.</li> </ul> <p>la prestation de serment des membres du conseil électoral ELECAMet la prestation de serment des Auditeurs de justice.</p>	
PERSPECTIVES 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (i) l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines</li> <li>- (ii) la mise en place d'un système de gestion informatisé du personnel</li> <li>- (iii) l'organisation des voyages d'études auprès des autres Hautes Institutions Judiciaires, Administratives et Financières étrangères et internationales</li> <li>- (iv) la réorganisation des archives et de la documentation</li> <li>- (v) la poursuite des formations des magistrats, greffiers et autres agents</li> <li>- (vi) le renforcement des capacités des personnels magistrats, greffiers et autres agents</li> <li>- (vii) Intégration d'une action propre au Parquet Général, en attendant que dans les prochains budgets, un programme lui soit dédié</li> </ul>	

## 2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

### Action 02 COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

La Coordination et le suivi des activités des Services de la Cour Suprême a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de ladite Cour. La réalisation technique est restée élevée. Sur les crédits internes de 415 200 000 prévus pour cette action, 99,99% ont été consommés.

A travers cette consommation, la Cour Suprême a pu réaliser malgré la modicité de son contenu, un ensemble d'activités dont l'organisation de la rentrée solennelle, l'organisation des cérémonies de prestation de serment des membres du conseil électoral ELECAM et des Auditeurs de justice, le règlement de la police d'assurance contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA et la mise en œuvre des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général en ont été les majeurs.

Il faut aussi noter que cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'accroissement des besoins tant matériels que financiers, en vertu de l'effectif de la Cour Suprême sans cesse croissant, et surtout que la révision à la hausse de l'enveloppe dédié à l'action est un préalable la réalisation des perspectives envisagées.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de la Cour Suprême								
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  70%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:								
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible	75.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	70%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 298 200 390	1 298 200 390	1 297 051 748	1 297 051 748	415 190 000	415 190 000	99,99 %	99,99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bénéfice des nouveaux membres de la Cour Suprême à l'issue du Conseil Supérieur de la Magistrature du 07 juin 2017 ;</li> <li>- Accroissement des besoins ;</li> <li>- Moyens financiers limités.</li> </ul>								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>A travers cette action, la Cour Suprême a réalisé un ensemble d'activités dont les plus importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême, qui est un événement institutionnel permettant à ladite Cour de lancer ses activités judiciaires de l'année. Celle de l'année 2017 a connu la participation de plusieurs personnalités de marque parmi lesquels le Premier Ministre. La consommation des moyens a été orientée d'une part vers la logistique de la cérémonie et d'autre part vers la réception organisée à l'occasion ;</li> <li>- la prestation de serment des membres du conseil électoral ELECAM et la prestation de serment des Auditeurs de justice. Celle-ci s'est déroulée conjointement avec l'installation du Président de la Chambre Judiciaire, du Premier Avocat Général et les membres bénéficiés par la Cour Suprême à l'issue du Conseil Supérieur de la Magistrature du 07 juin 2017. La consommation des moyens ont été également orientée vers la logistique de la cérémonie et vers la réception organisée à l'occasion ;</li> <li>- Règlement de la Police d'assurance, contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA ;</li> <li>- Coordination et suivi des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général avec l'acquisition de fournitures et autres consommables de bureau pour leurs fonctionnements ;</li> <li>- Acquisition du matériel.</li> </ul>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Les ressources ont été consommées à hauteur de 99,99% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs, mais en nette progression par rapport à l'année précédente. Ceci se justifie par l'augmentation des effectifs de la Cour Suprême.</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité organisationnelle des événements inscrits dans cette action ;</li> <li>- Améliorer la qualité de service offert au niveau du Siège, Parquet Général et du Secrétariat Général de la Cour Suprême ;</li> <li>- Amélioration de l'accès à l'information avec la mise sur pieds d'un système d'information moderne et fiable.</li> </ul>

### Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

La gestion financière et budgétaire de la Cour Suprême a pour objectif d'Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense de la Cour Suprême, en produisant à temps des documents budgétaires de qualité, bien que la réduction permanente de la l'enveloppe budgétaire de la Cour ne milite pas pour la cause.

Les activités majeures de cette action ont portées sur l'élaboration du CDMT, du RAP, du PPA, la rédaction des DAO et passation des marchés. Ces activités se sont déroulées dans un contexte où l'équipe locale chargée d'élaborer le budget cherche encore ses marques dans le processus, d'où la perspective de renforcement de leurs capacités.

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  100%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		42.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4 documents					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	61 000 000	61 000 000	61 000 000	61 000 000	60 960 000	60 960 000	99,99 %	99,99 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La poursuite du fonctionnement effectif de la chaîne PPBS ;</li> <li>- Les moyens financiers limités ;</li> <li>- Nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des membres de la chaîne PPBS.</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	L'ensemble des tâches menées dans le cadre de cette action ont abouti l'élaboration et la validation du CDMT, du RAP, du PPA. En plus de ces activités, la rédaction des DAO et la passation des marchés sont aussi à inscrire à l'actif de cette action.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Malgré le taux de consommation de 99,93%, la qualité des documents produits n'a pas été satisfaisante au regard de la complexité de certaines données tels que les indicateurs et autres.							
Perspectives 2018	Renforcement permanent et continu des capacités des membres de la chaîne PPBS ;							

## Action 04 GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

La gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême a pour objectif d'assurer le bon état des infrastructures et équipements de la Cour Suprême. Elle permet à la Cour Suprême d'assurer la mise en œuvre de ses programmes opérationnels en veillant au bon fonctionnement des multiples installations et infrastructures acquises pour la cause. Néanmoins, l'atteinte des objectifs fixés au préalable demeure toujours une quête, vue le déséquilibre entre l'étendue de la mission de cette action et les ressources à elle réservées. Ceci justifie l'expression des besoins financiers pour étendre l'entretien et renouveler les installations et équipements de bureau tels qu'inscrit en perspective.

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines ; doter les services des infrastructures et d'équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		nd		TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  88,88%			
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	718 949 000	718 949 000	718 843 683	718 843 683	720 578 000	720 578 000	99,81 %	99,81 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens financiers limités pour l'entretien des véhicules de fonction et les autres équipements.</li> <li>- Une extension du système de vidéosurveillance ;</li> <li>- La vétusté des installations électriques</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>Les principales activités effectuées à travers cette action concernent l'entretien du parc automobile de la Cour Suprême, avec l'achat des pièces de rechange et des réparations à répétition au regard de la vétusté de celui-ci et du manque de moyen pour le renouvellement. L'entretien courant des infrastructures et des équipements n'était pas en reste, avec le renouvellement du revêtement des murs des bâtiments, l'entretien des installations du système de vidéosurveillance, des installations électriques et assurer le bon fonctionnement du groupe électrogène.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Bien qu'utilisé à 99,81%, les objectifs n'ont pas été atteints. Tous les véhicules et les autres équipements n'ont pas été entretenus, faute de ressources financières suffisantes</p>							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étendre l'entretien pour atteindre l'objectif de cette action ;</li> <li>- Renforcer et renouveler certaines installations et les équipements de bureau.</li> </ul>							

## Action 06 MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La modernisation du système d'information et de communication a pour objectif de Doter les services des infrastructures et d'équipements informatiques adéquats. Comme indiqué dans le tableau des performances détaillées ci-dessus, cette action a enregistré le plus faible taux d'exécution financière et donc, n'a pas été prolifique en termes de réalisation d'activité. Ce qui se justifie par la défaillance du partenaire CAMTEL dont les factures contractuelles n'ont pas pue être réglées.

Cependant, c'est une action qui reste stratégique pour le développement de la Cour Suprême au regard de son champs d'application. Il est donc opportun pour ladite Cour, de concrétiser des projets tels que :

La refonte de son site web qui va rapprocher l'institution au justiciables et plus généralement à toutes les populations ;

La poursuite de la mise en place d'un véritable système informatique pour diligenter tous ses traitements ;

Renforcer son parc informatique qui constitue le socle du fonctionnement système informatique ci-dessus, avec l'acquisition de nouvelles machines tant pour substituer celles désuètes que pour les personnels nouvellement affectés ;

Renforcer l'accès à internet pour réduire la latence lorsque les personnels en font usage.

OBJECTIF	améliorer la productivité de la Cour Suprême							
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	63 300 000	63 300 000	57 480 800	57 480 800	7 600 000	7 600 000	12,6 %	12,6 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte où le numérique conditionne désormais le développement des structures et des pays d'une part, et d'autre part dans un contexte où la Cour Suprême projette l'informatisation de son système d'information pour se rapprocher de ses justiciables. Notons aussi l'accroissement des effectifs de la Cour Suprême, dans une situation où les équipements sont non seulement vêtus mais surtout insuffisants.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Plusieurs activités étaient inscrites à l'actif de cette action. Malheureusement, seule l'acquisition contractuelle de l'antivirus pour la protection des équipements et du système informatique et l'entretien de ces équipements ont été effectués, l'entreprise CAMTEL ayant fait défaillance quant au suivi de leur dossier financier.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le taux de consommation de 12,60% se justifie par la défaillance du partenaire CAMTEL qui n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour le règlement des factures contractuelles engagées par ladite Cour pour ses services. ce qui justifie le taux de 12,60%							

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"><li>- Refonte du site web de la Cour Suprême</li><li>- Poursuite de l'informatisation des traitements à la Cour Suprême</li><li>- Renforcement du parc informatique</li><li>- Renforcement de l'accès à internet</li></ul>
-------------------	--

## Action 07 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines a pour objectif d'accroître qualitativement les ressources humaines, la réalisation des formations prioritaires à l'intention du personnel magistrat, Greffiers et autres personnes de la Cour Suprême. Bien que la consommation des crédits alloués à cette action ait été effective, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs inscrits à l'amorce de l'exercice, que ce soit en qualité de formation qu'en quantité de personnels formés.

Ainsi, la satisfaction de l'indicateur de performance pour les années avenir est tributaire dotation substantielle, surtout que les personnels ont besoin, chacun dans son domaine de compétence, d'être formés ou recyclés.

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines de la Cour Suprême							
Indicateur	Intitulé:	Proportion de personnel formés/recyclés Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixé					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:							
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	100 000 000	100 000 000	99 864 175	99 864 175	100 000 000	100 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p><b>Cette action se déroule dans un contexte marqué par</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité de renforcement des capacités du personnel ;</li> <li>- Le respect des engagements pris avec les organisations internationales auxquelles la Cour Suprême a adhéré ;</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Participation aux séminaires et aux stages d'imprégnation et de recyclage aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le taux de 100% se justifie uniquement dans la consommation des crédits et non dans l'atteinte des résultats. Car les ambitions de formation au bénéfice de 90% de l'effectif de la Cour Suprême ont été très vite estompées par la modicité de l'enveloppe définitive.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin pressant de renforcement de capacité</li> <li>- Nécessité d'organiser des séminaires de formation</li> </ul>							

# 2017

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.2. PROGRAMME 122

CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION  
BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS

Responsable du programme

Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes

## 2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

<b>Objectif</b>	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateur</b>	Taux de réalisation des contrôles programmés
	<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage
	<b>Année de référence</b>	2016
	<b>Valeur de référence</b>	75%
	<b>Valeur cible</b>	100%
	<b>Année cible</b>	2019
<b>Actions du programme</b>	<p>Action 01: Contrôle et jugement des comptes de l'Etat</p> <p>Action 02: Contrôle et jugement des comptes des collectivités territoriales décentralisées</p> <p>Action 03: Contrôle et jugement des établissements publics administratifs</p> <p>Action 04: Vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organisations à fonds publics</p> <p>Action 05: Assistance à l'exécutif et au parlement</p> <p>Action 06: Fonctionnement des services de la chambre des comptes</p>	
<b>Dotations initiales</b>	AE 452 550 000	CP 452 550 000
<b>Contexte de mise en œuvre</b>	<p>La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des Conseillers Maîtres ;</li> <li>- Affectation des Auditeurs stagiaires ;</li> <li>- L'insuffisance des moyens financiers ;</li> <li>- Le manque d'espace pour la conservation des archives.</li> </ul>	
<b>Responsable du programme</b>	<b>M. ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes</b>	

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des contrôles programmés
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	65.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DE L'ETAT Action 02: CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES Action 03: CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS Action 04: VERIFICATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES ET AUTRES ORGANISMES A FONDS PUBLICS Action 05: ASSISTANCE AU PARLEMENT ET A L'EXECUTIF Action 06: FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES	
DOTATIONS INITIALES	AE 452 550 610	CP 452 550 610
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes,	

## 2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte où on est passé de l'insuffisance du personnel technique (Magistrat) à l'arrivée en juin 2017 de 35 jeunes auditeurs de justice affectés pour renforcer le personnel existant.

Au-delà du renforcement du nombre de cette catégorie de personnel, la Chambre des Comptes a évolué avec les ressources financières insuffisantes pour faire face de façon efficiente à tous ses besoins. De plus, les archives financières de l'Etat considérées comme des documents internes de la Chambre des Comptes courent un grand risque de dégradation faute d'un cadre approprié pour leur conservation

## 2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Pour renforcer la répression des atteintes à la fortune publique, la Cour Suprême s'est employée à contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers :

- Le contrôle et le jugement des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics administratifs ;
- la vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organismes gérés sur fonds publics ;
- l'assistance à l'Exécutif et au Parlement en matière de contrôle et modernisation de la gestion des finances publiques.

Toutes ces missions requièrent la mise à niveau permanente des membres de la Chambre des Comptes d'où la nécessité d'effectuer régulièrement des missions de Benchmarking auprès des Hautes Institutions de contrôle des finances publiques et des institutions internationales de référence.

### Analyse de la performance globale du Programme 122

Résultat technique obtenu	53,65%	
Taux de réalisation des indicateurs	53,65%	
Dotation des crédits	AE 452 550 000	CP 452 550 000
Crédits consommés	AE : 452 200 000	CP : 452 200 000
Taux de consommation	99,92%	99,92%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	<p>L'essentiel des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Chambre des Comptes. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle et le jugement des comptes des différents comptables publics (Comptables publics de l'Etat, Agents Comptables, Receveurs municipaux) ;</li> <li>- Les contrôles administratifs sur les comptes des entreprises publiques et parapubliques ;</li> <li>- La production des rapports ;</li> <li>- Les missions d'assistance et d'appui au Parlement et à l'exécutif ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des personnels.</li> </ul>	
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter en quantité le nombre de RAP des Administrations à contrôler ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des magistrats et autres personnels de la Chambre des Comptes pour des contrôles plus efficaces ;</li> <li>- Etendre les compétences de la Chambre des Comptes dans les autres domaines de contrôle.</li> </ul>	

La Chambre des Comptes se heurte à certaines difficultés. Elle n'est pas reconnue comme Institution Supérieure de Contrôle, malgré la clarté des normes internationales et des engagements nationaux, De plus, elle est non seulement limitée par l'insuffisance des moyens matériels et financiers mais aussi et surtout par l'absence d'examen de la gestion et de sanction des fautes de gestion.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	53,65%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 420 491 608	CP 420 491 608
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 452 550 000	Ecart CP 452 550 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 452 200 000	CP 452 200 000
TAUX DE CONSOMMATION	99,92 %	99,92 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES		
PERSPECTIVES 2018		

## 2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

### Action 01 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DE L'ETAT

Le Contrôle et le jugement des comptes de l'Etat a pour objectif l'amélioration de la production et de la qualité des comptes de l'Etat. Pour atteindre ces objectifs, cette action a besoin non seulement de plus de moyens, mais surtout d'un personnel qualifié pour mener à bien les perspectives envisagées.

OBJECTIF	Améliorer le taux de production et la qualité des comptes produits							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  59,61%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		53,65%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 000 000	10 000 000	5 045 000	5 045 000	10 000 000	10 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Comme les années antérieures, cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté un accroissement dans la production des comptes par les comptables publics de l'Etat. De plus le processus d'internalisation des directives CEMAC a créé une émulation chez les magistrats de la Chambre des Comptes qui ont trouvé en cette internalisation un contexte de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics plus probant.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, la Chambre des Comptes a eu à produire environ 17 rapports juridictionnels et 10 arrêts rendus. Elle a par ailleurs au cours de cette année et dans le cadre du contrôle surplace, effectué quelques descentes sur le terrain à l'effet de vérifier et collecter les documents nécessaires pour l'instruction des dossiers.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources affectées à cette action ont été consommées à un taux de 100% ayant servi pour l'essentiel aux missions de contrôles surplace, l'instruction des procédures, la prise en charge des descentes sur le terrain et à la production des décisions. Le taux de réalisation technique de 53,65% qui peut paraître disproportionné au taux de réalisation financière peut se justifier par les incidents de procédures qui ont nécessité un peu plus de ressources que ce qui était initialement prévu.							

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérification surplace de certains comptes des postes comptables de l'étranger ;</li><li>- Vérification surplace des registres de postes comptables (reste à payer, reste à recouvrer) ;</li><li>- Vérification croisée des comptes de gestion et des RAP des administrations concernées ;</li><li>- Vérification informatisée des comptes sur chiffre ;</li></ul>
-------------------	---

## Action 02 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Le contrôle et jugement des comptes des Collectivités Territoriales Décentralisées a pour objectif de Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les communes. Malgré toute la volonté pour atteindre cet objectif, plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de cette années dans la mise en œuvre cette action, atténuant ainsi les résultats escomptés. Il s'agit notamment de l'insuffisance de moyens financiers, l'insuffisance des magistrats, l'affectation tardive des jeunes magistrats dans la section concernée et le changement des responsable à la tête de celle-ci. Pour pallier à cette situation, il a été envisagé certaines perspectives qui concernent entre autres la formation des personnels arrivants, le renforcement quantitatif dudit personnel, ainsi qu'une nouvelle orientation dans l'organisation des tâches concourant à la mise en œuvre de cette action.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques au niveau des CTD							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  81,25%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		33.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		65.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	15 000 000	15 000 000	4 999 987	4 999 987	15 000 000	15 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté un faible taux de production des comptes par les receveurs municipaux. De plus, en interne, on a noté l'arrivée des auditeurs de justice et nouvellement affectés dans cette section ainsi que le changement de certains responsable à la tête de la section chargée de mener cette action.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les activités majeures de cette action se résume dans les activités telles que l'instruction des comptes dont l'essentielle tourne autour du contrôle juridictionnel, les missions de contrôles surplace dans les communes des communautés effectuées par les Magistrats, les Greffiers et les assistants de vérification de la section en charge de l'action et la production des rapports juridictionnels ainsi des arrêts.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Sur les 80% de compte à contrôler et juger programmés, nous avons pu réaliser 65% des objectifs. Le gap non atteint peut se justifier par les éléments qui ont émaillé le contexte de la mise en œuvre de cette action notamment l'insuffisance de moyens financiers, l'insuffisance des magistrats, l'affectation tardive des jeunes magistrats dans la section concernée et le changement des responsable à la tête de celle-ci.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle orientation dans l'organisation du travail ;</li> <li>- Formation continue des personnels techniques de la Chambre des Comptes ;</li> <li>- Développement des outils et supports de vérification ;</li> <li>- Vulgarisation et formation à l'utilisation de l'application SIMBA dans les recettes municipales ;</li> <li>- Vérification informatisée des comptes sur chiffre ;</li> </ul>							

## Action 03 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

Le contrôle et le jugement des comptes des établissements publics administratifs a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion financière dans les établissements publics de l'Etat. Pour cette action, plusieurs activités ont été effectuées en 2017 dont les principales concernaient l'instruction des comptes, les descentes sur le terrain pour des contrôles plus profonds dans des établissements publics administratifs et le jugement desdits comptes. Malgré toutes les activités menées pour la mise en œuvre de cette action, on remarque que nos objectifs n'ont pas été atteints au regard des résultats techniques enregistrés. Cela peut se justifier comme nous l'avons indiqué plus haut, par l'insuffisance du personnel technique et des moyens financiers. Pour améliorer nos résultats dans le cadre de cette action, certaines perspectives ont été envisagées. On peut citer entre autres la formation continue des personnels techniques nouvellement affectés à la Chambre des Comptes et l'utilisation des outils modernes de vérification tels que les applications dédiées.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques au niveau des Etablissements publics administratifs							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  81,25%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	20 000 000	20 000 000	14 499 883	14 499 883	20 000 000	20 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans un contexte où la lutte corruption et les détournements des deniers publics est passée à une phase supérieure avec un contrôle plus accru dans les comptes des comptables des établissements publics administratifs.</p> <p>Par ailleurs nous avons aussi noté comme c'est le cas pour les autres actions, l'arrivée des auditeurs de justice et nouvellement affectés dans cette section ainsi que le changement de certains responsable à la tête de la section chargée de mener cette action.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>Tout comme pour l'action précédente (action 02), les activités majeures de celle-ci se résume dans les tâches telles que l'instruction des comptes dont l'essentielle tourne autour du contrôle juridictionnel, les missions de contrôles surplace dans les entreprises publiques administratifs effectuées par les Magistrats, les Greffiers et les assistants de vérification de la section en charge de l'action et la production des rapports juridictionnels ainsi des arrêts.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>La réalisation 65% des objectifs sur les 80% de compte à contrôler et juger programmés pour cette action peut tout aussi se justifier par les éléments du contexte de sa mise en œuvre à savoir l'insuffisance de moyens financiers, l'insuffisance des magistrats, l'affectation tardive des jeunes magistrats dans la section concernée et le changement des responsables à la tête de celle-ci.</p>							

Perspectives 2018	<p>Pour mener à bien cette action, un certain nombre de perspectives ont été envisagées notamment</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation continue des personnels techniques de la Chambre des Comptes ;</li><li>- Développement des outils et supports de vérification ;</li><li>- Renforcement des capacités techniques des agents comptables et des personnels des organes d'audit interne des EPA ;</li><li>- Vérification informatisée des comptes des EPA ;</li><li>- Améliorer l'efficacité de contrôle ;</li></ul>
-------------------	--

## Action 04 VERIFICATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES ET AUTRES ORGANISMES A FONDS PUBLICS

La vérification des entreprises du secteur public et parapublic et autres organismes à fonds publics a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les entreprises à capitaux publics. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, plusieurs activités ont été déployées notamment les missions de contrôle sur pièces ainsi que la production des rapports d'observation. Néanmoins, les objectifs escomptés n'ont pas pu être atteints au regard du résultat technique obtenu. Ce qui se justifie principalement par la modicité de son enveloppe budgétaire. Cela nous a imposé à reconduire les perspectives antérieurement inscrites.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques au niveau des entreprises publiques et parapubliques et autres organismes à fonds publics							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes contrôlés et judés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  83,33%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		6.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		50%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette action s'est exécutée dans un contexte où le contrôle de la Chambre des Comptes est limité aux états financiers des entreprises (à l'exclusion de tout jugement, car celles-ci n'ayant pas de comptable public). D'autre part les entreprises de ce secteur ne manifestent pas d'engouement quant à production de leurs documents comptables (Etats financiers). En fin, le fait que les ordonnateurs ne soient pas justiciables devant la Chambre des Comptes les met à l'abri des sanctions de celle-ci, d'où ce manque d'engouement ;</li> <li>- La modicité des moyens (financiers et humains) pour effectuer régulièrement des contrôles dans ces entreprises ;</li> <li>- l'internalisation progressive des directives CEMAC.</li> </ul>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les activités majeures qui ont concourues à la mise en œuvre de cette action sont palpables à trois points de vue. Dans le cadre de ses contrôles extra-juridictionnel les personnels de cette section se sont déployés sur le terrain pour les missions de vérification surplace. L'autre activité majeure ici concerne l'instruction des documents administratifs des entreprises du secteur public et parapublic. Enfin, la section c'est également employée à la production des rapports provisoires et définitifs.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Bien qu'ayant consommé les ressources allouées à cette action dans sa quasi-totalité, il se trouve que celui-ci s'est avéré insuffisant pour supporter tous les contrôles programmés. Conséquemment, le nombre de compte instruit a été minoré, ce qui eu une incidence sur le nombre de rapport produit.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le renforcement quantitatif et qualitatif des personnels dédiés à la mise en œuvre cette action en procédant à un rééquilibrage interne des effectifs ;</li> <li>- Renforcement des contrôles et des vérifications surplace dans les entreprises ;</li> <li>- Rendre plus opérationnel la centrale des bilans en mettant l'accent sur son interactivité ;</li> <li>- Vérification informatisée des états financiers des entreprises du secteur public et parapublic.</li> </ul>							

## Action 05 ASSISTANCE AU PARLEMENT ET A L'EXECUTIF

L'assistance au parlement et à l'exécutif a pour objectif d'Appuyer l'exécutif et le Parlement dans la gouvernance financière et dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Cette action a permis à la Chambre des Comptes d'enregistrer au terme de l'exercice 2017, un certain nombre de réalisations dont les principales devenu traditionnelles concernent l'avis donné sur le projet de loi de règlement, l'audit des Rapports Annuels de Performance des administrations, l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange et l'audit du compte général. Cependant, l'exécution de ces différentes activités n'a été rendue possible et aisée que grâce au supplément financier que le MINFI a apporté à l'enveloppe de cette action.

OBJECTIF	Appuyer l'exécutif et le Parlement dans la gouvernance financière et dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de séminaires de renforcement des capacités des membres de la Commission des finances et budget de l'Assemblée Nationale					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  100	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	2.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4 Séminaires/Forum						
Indicateur	Intitulé:	Nombre et types de rapports produits par an					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  100%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	2.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	8 Rapports						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	43 000 000	43 000 000	42 797 801	42 797 801	42 900 000	42 900 000	99,07 %	99,07 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécuté dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'internalisation progressive des directives CEMAC ;</li> <li>- La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – Parlement ;</li> <li>- La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – MINFI – MINEPAT ;</li> <li>- L'appui financier du MINFI pour la prise en charge des activités qui concourent à cette action ;</li> <li>- La mise en œuvre de cette action a été rendue possible grâce à l'appui budgétaire ponctuel du MINFI.</li> </ul>							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Les activités majeures de cette action ont tourné autour des attributions extra-juridictionnelles de la Chambre des Comptes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis donné sur le projet de loi de règlement de l'année concernée ;</li> <li>- Audit des Rapports Annuels de Performance des administrations ;</li> <li>- Audit du compte général de l'Etat (travaux de préparation de la certification du compte général de l'Etat) ;</li> <li>- Certification des déclarations des recettes des industries extractives (ITIE) ;</li> <li>- Organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange.</li> </ul>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>La consommation totale des ressources réservées à cette action a permis d'atteindre les objectifs fixés à l'amorce de l'exercice. Il faut aussi noter que l'appui financier substantiel du MINFI y a fortement contribué.</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre de l'organisation des forums et des ateliers de renforcement des capacités du parlement et de l'exécutif ;</li> <li>- Poursuivre la préparation de la certification du compte général de l'Etat ;</li> <li>- Poursuivre le renforcement des capacités des membres de la Chambre des Comptes à l'audit des RAPs et des Systèmes d'information.</li> </ul>

## Action 06 FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES

Le fonctionnement et gestion des équipements de la chambre des comptes a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de tous les services de la Chambre des Comptes. Cette action se présente comme le support des autres actions. Elle permet à la Chambre des Comptes d'effectuer un certain nombre de réalisations que nous avons pris la peine d'énumérer les principales plus haut. Cependant, plusieurs difficultés sont perceptibles depuis quelques années, la principale étant la conservation des archives de la Chambre des Comptes. Ceci nous amène inscrire chaque année dans le cadre des perspectives de cette action, la construction d'un nouveau centre des archives de ladite Chambre car les études financées et effectuées pour la cause courent fortement le risque de devenir obsolète.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de la Cour Suprême								
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  94,44	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:								
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):	85%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	359 550 610	359 550 610	353 148 937	353 148 937	359 300 000	359 300 000	99,93 %	99,93 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>C'est une action s'est déroulée dans un contexte marqué comme toujours par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance du cadre d'accueil à la Chambre des Comptes ;</li> <li>- Saturation du centre des archives de la Chambre des Comptes ;</li> <li>- La minorisation des moyens financiers.</li> </ul>								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Cette action qui se présente comme une action support au aux autres, a permis comme dans le passé à la Chambre des Comptes non seulement d'effectuer des tâches de coordination, mais surtout de gérer le Greffe de ladite Chambre avec la mise en état des décisions rendues et leur notification aux concernés, la construction des minutiers de cette Chambre. Elle a aussi permis de réaliser comme activités majeures les tâches d'entretien ordinaire des locaux de la Chambre des Comptes avec le renouvellement des revêtements des murs. Les tâches de gestion des équipements n'ont été en reste car cette action, toujours dans le cadre de sa mise en œuvre, d'assurer le bon fonctionnement du groupe électrogène, d'entretenir les équipements, les réseaux électrique et informatique de la Chambre des Comptes.</p>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Au regard du taux de réalisation technique porté à 94,44%, nous effleurons la satisfaction car la réalisation des activités susmentionnées justifie la consommation presque totale des ressources dédiées à cette action. Cependant, le gap de 5,66% observée au niveau de ce taux de réalisation technique peut être porté à l'actif l'insuffisance des locaux et des moyens financiers.</p>								
Perspectives 2018	<p>Comme par le passé, ces perspectives sont reconduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes ;</li> <li>- Renforcement des capacités techniques des personnels de la Chambre des Comptes ;</li> <li>- Augmentation de la capacité d'accueil de la Chambre des Comptes.</li> </ul>								

# 2017

RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE

## 2.3. PROGRAMME 123

CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT

Responsable du programme

BELOMBE ANDRE

## 2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

<b>Objectif</b>	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur :</b>	Taux de traitement des recours reçus
	<b>Unité de mesure :</b>	%
	<b>Valeur de référence</b>	70%
	<b>Année de référence</b>	2016
	<b>Valeur cible</b>	100%
	<b>Année cible</b>	2019
<b>Actions du programme</b>	Action 01 : Gestion des greffes Action 02 : Contentieux spécial Action 03 : Contentieux judiciaire Action 04 : Contentieux administratif	
<b>Dotations initiales</b>	AE : 161 000 000	CP : 161 000 000
<b>Contexte de mise en œuvre</b>	Le programme 123 s'est déroulé dans un contexte marqué par l'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres, la création et la mise en place de la section du common law, de l'affectation de nouveaux conseillers et avocats généraux.	
<b>Responsable du programme</b>	M. BELOMBE André, Président de la Chambre Administrative	

OBJECTIF	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de décisions rendues en matière judiciaire, administrative, spéciale et électorale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	45.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible Année cible:	80.0 2017
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: GESTION DES GREFFES Action 02: CONTENTIEUX SPECIAL Action 03: CONTENTIEUX JUDICIAIRE Action 04: CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	
DOTATIONS INITIALES	AE 168 000 000	CP 168 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	BELOMBE ANDRE,	

### 2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 123 s'est faite dans un contexte d'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres à savoir la Chambre Administrative et la Chambre Judiciaire, la création au sein de la chambre judiciaire d'une section du common law et l'affectation de nouveaux conseillers et avocats généraux.

La perspective qui s'en dégage, c'est l'augmentation des ressources matérielles et financières de même que le renforcement des capacités des personnels, l'automatisation de procédures et la modernisation de l'archivage.

### 2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Afin d'éradiquer les violations de la loi et des droits de l'homme, l'affaiblissement de l'Etat de Droit et de restaurer la crédibilité de la Justice, la Cour Suprême a mis en 2016 l'accent sur l'amélioration de la gestion des contentieux judiciaire, administratif et spécial. Il s'agit de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et de la sécurité juridique et judiciaire, à l'ancrage de la démocratie, à la maîtrise et la modernisation de la gestion des contentieux.

L'amélioration de la performance des Chambres Administrative et Judiciaire de la Cour Suprême passe par le fonctionnement efficace et efficient des greffes de ces Chambres, d'où la nécessité de mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des greffes et des conditions de travail. Toutes ces actions contribuent de manière significative à la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun.

RESULTAT TECHNIQUE OBTENU	52%	
TAUX DE REALISATION DE L'INDICATEUR	57,77%	
DOTATION DE CREDITS REVISES (écarts)	AE : 161 000 000	CP : 161 000 000
CREDITS CONSOMMES	AE : 160 340 000	CP : 160 340 000
TAUX DE CONSOMMATION	99,59%	99,59%

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à hauteur de 99,59% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs. La modicité des crédits alloués au programme, le manque d'infrastructures et l'insuffisance du personnel ont fortement influencés la performance du programme, il est ainsi noté une baisse de 70 à 57,77%.
PERSPECTIVES POUR 2019	L'atteinte des objectifs du programme passera nécessairement, par l'accélération de l'instruction des dossiers, l'amélioration du cadre et des conditions de travail et l'automatisation des procédures

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	57,77%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 165 553 134	CP 165 553 134
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 446 866	Ecart CP 2 446 866
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 160 340 000	CP 160 340 000
TAUX DE CONSOMMATION	99,59 %	99,59 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES		
PERSPECTIVES 2018		

### 2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

#### Action 01 GESTION DES GREFFES

La bonne gestion des greffes contribue à l'amélioration de la performance des différentes structures de l'institution ainsi qu'à la bonne gestion des flux documentaires de la juridiction. Les activités majeures de cette action sont : la gestion du greffe de la Chambre Judiciaire, la gestion du Greffe de la Chambre Administrative et la gestion du Greffe de la Cour Suprême. Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel, l'augmentation du volume de dossiers, le manque d'espace pour archivage physique et la modicité des moyens mis à disposition.

Le contexte dans lequel d'est déroulée l'action a malgré les efforts fournis par l'institution a eu un impact sur les résultats. Ainsi ceux-ci n'ont pas été à la hauteur des différentes prévisions.

Il importe pour inverser cette tendance, d'améliorer les conditions de travail en construisant ou en aménageant de nouveaux bureaux et salles de réunion, de renforcer les capacités du personnel et d'augmenter les crédits alloués à cette action.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux spécial(désengorgement des rôles)							
Indicateur	Intitulé:	pourcentage des dossiers jugés et archivés par rapport aux recours reçus					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  70,59%	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	30.0						
	Année cible:	2017						
	Valeur Cible	35.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	60%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	63 000 000	63 000 000	60 598 211	60 598 211	62 800 000	62 800 000	99,68 %	99,68 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action gestion des greffes s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel, l'augmentation significative du volume de dossiers et l'insuffisance des locaux (bureaux, salles d'archivage).							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du greffe de la Chambre Judiciaire, avec la mise en état procédures judiciaires, des décisions judiciaires et la délivrance des expéditions y relatives ;</li> <li>- Gestion du Greffe de la Chambre Administrative, avec la mise en état procédures administratives, des décisions administratives et la délivrance des expéditions y relatives ;</li> <li>- Gestion du Greffe de la Cour Suprême, avec la mise en état procédures spéciales, des décisions y afférentes et la délivrance des expéditions y relatives.</li> </ul>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'action a été marquée par une consommation des crédits à hauteur de 99,59%. Il a été noté une progression dans la performance de l'action. Celle-ci n'a pas été optimale à cause de l'insuffisance du personnel, des conditions et du cadre de travail inadéquats ainsi que de l'insuffisance des crédits alloués.							
Perspectives 2018	L'évolution de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités et aussi par l'augmentation des crédits.							

## Action 02 CONTENTIEUX SPECIAL

Le contentieux spécial a pour objectif d'améliorer la gestion des contentieux spéciaux c'est-à-dire l'assistance judiciaire et le contrôle.

Les activités majeures de cette action sont : la tenue de sessions de la commission d'assistance judiciaire ; la mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.

Malgré une consommation quasi-totale, les crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.

L'atteinte des objectifs de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux spécial (Désengorgement des rôles)								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des recours traités par an						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  56,47%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	60.0							
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible	90.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	48%							
OBJECTIF	.								
Indicateur	Intitulé:	.						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	30 000 000	30 000 000	29 998 321	29 998 321	22 780 000	22 780 000	99,04 %	99,04 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de session de la Commission d'assistance judiciaire ;</li> <li>- Mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle.</li> </ul>								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 99,97%. Malgré une consommation quasi-totale ces crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.
Perspectives 2018	L'amélioration de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités et aussi par l'augmentation des crédits.

## Action 03   CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Le contentieux judiciaire a pour objectif l'amélioration de la gestion du contentieux Judiciaire (Désengorgement des rôles).

L'activité majeure de cette action est : Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.

Malgré une consommation quasi-totale, les crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.

L'atteinte des objectifs de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités, par l'automatisation des procédures et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux Judiciaire (Désengorgement des rôles)							
Indicateur	Intitulé:		pourcentage des recours traités annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  52,94%	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2017					
	Valeur Cible		35.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		45%					
OBJECTIF	.							
Indicateur	Intitulé:		.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	50 000 000	50 000 000	49 992 123	49 992 123	49 950 000	49 950 000	99,9 %	99,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et l'insuffisance des ressources allouées.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire, avec le traitement des procédures judiciaires et la tenue des audiences y relatives.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 99,98%. Malgré une consommation quasi-totale ces crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.
Perspectives 2018	L'amélioration de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités, par l'augmentation des crédits et aussi par l'automatisation des procédures.

## Action 04 CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Le contentieux Administratif a pour objectif l'amélioration de la gestion du contentieux Administratif.

L'activité majeure de cette action est : Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.

Malgré une consommation quasi-totale, les crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.

L'atteinte des objectifs de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités, par l'automatisation des procédures et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux administratifs (Désengorgement des rôles)								
Indicateur	Intitulé:	pourcentage des recours traités annuellement						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE  64,70%	
	Unité de mesure								
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	40.0							
	Année cible:	2017							
	Valeur Cible	45.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	55%							
OBJECTIF	.								
Indicateur	Intitulé:	.						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	25 000 000	25 000 000	24 964 479	24 964 479	24 810 000	24 810 000	99,24 %	99,24 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et l'insuffisance des ressources allouées.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative, avec le traitement des procédures administratives et la tenue des audiences y relatives.								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 99,98%, malgré une consommation quasi-totale ces crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.
Perspectives 2018	L'amélioration de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités, par l'augmentation des crédits et aussi par l'automatisation des procédures.

### 3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

### 3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans l'ensemble, malgré la consommation de la quasi-totalité des ses ressources, la volonté d'atteindre les objectifs fixés au début de l'année et les efforts fournis au courant de l'exercice, les résultats techniques n'ont pas été satisfaisants. Ceci est fortement dû à la chute drastique de son budget d'une part et de l'insuffisance des locaux répondant aux effectifs de la Haute Juridiction d'autre part. Néanmoins, la Cour Suprême est restée rivée sur son objectif stratégique, surtout pour conserver l'harmonie avec la stratégie nationale. Ainsi, il faut noter à l'actif de la mise en œuvre de ses programmes plusieurs activités menées dans le sens de la consolidation de l'Etat de Droit et du renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques.

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême :

- la promotion d'une justice rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit caractérisé notamment par
- le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;
- le renforcement de l'indépendance du système judiciaire afin d'améliorer la réputation du pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;
- le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorable au développement économique ;
- le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques.

### 3.2. LEÇONS APPRISSES

S'il est impératif d'observer un maximum de cohérence dans la formulation des objectifs, des actions, des résultats attendus, des indicateurs, des références et des cibles à l'intérieur de chaque programme pour permettre l'évaluation méthodique et rigoureuse des progrès réalisés, il convient de relever les efforts fournis à cet effet par la Cour Suprême dans ce sens. Par ailleurs, le budget programme est une construction permanente et les aménagements des programmes sont toujours nécessaires afin de les adapter aux mutations que connaissent les chapitres budgétaires concernés.

La Chambre des Comptes n'est pas reconnue comme Institution Supérieure de Contrôle malgré la clarté des normes internationales et des engagements nationaux. De plus, elle est non seulement limitée par l'insuffisance des moyens matériels, mais aussi et surtout par

l'absence d'examen de la gestion.

### 3.3. PERSPECTIVES 2018

- Poursuivre la reformulation des indicateurs des programmes et actions, afin de les rendre en plus opérationnels en 2019 ;
- Poursuivre aussi la coordonner des actions du programme et des activités par action, pour améliorer davantage les résultats attendus ;
- Mettre en place un système de monitoring qui permettra de renseigner les indicateurs ;
- Reformuler les indicateurs, pour mieux apprécier la performance ;
- Construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes.

Sur le plan opérationnel les perspectives vont porter sur :

- la mise en place d'un forum d'échanges entre la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et - la Commission des Finances et du Budget du Sénat et de l'Assemblée Nationale du Cameroun ;
- La transformation de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes ;
- Poursuivre la sollicitude du MINFI et MINEPAT pour le financement de la construction du nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes.